



Le 14 février pour la plupart d'entre nous, c'est la fête de l'amour. À la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et aux Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM-SCFP 306), c'est avant tout la **Journée de reconnaissance des déléguées sociales et délégués sociaux**.

Nous tenons à souligner, en cette année du 40<sup>e</sup> anniversaire du Réseau des délégués sociaux et déléguées sociales (DS) de la FTQ, leur inlassable travail. Le réseau local des DS des SREM-SCFP 306 profite de cette occasion pour saluer les déléguées sociales et délégués sociaux qui donnent de leur temps et s'impliquent bénévolement pour venir en aide à leurs collègues de travail qui traversent des épreuves difficiles. Nous sommes fiers de ce qu'ils accomplissent pour leurs collègues. Il est important de souligner leur infatigable travail. Pour leur dévouement et leur solidarité : un grand merci !

Une déléguée sociale, un délégué social, c'est d'abord une personne membre d'une section locale qui participe à la vie syndicale. Son implication syndicale privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles. L'entraide se base sur l'écoute, en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles. L'important pour les délégués sociaux et déléguées sociales est de répondre aux besoins du milieu.

Même aux prises avec de graves problèmes, vous avez des droits et vous disposez, grâce au syndicat, de l'aide nécessaire pour les faire valoir. Le réseau d'entraide syndical des délégués sociaux et déléguées sociales est à votre disposition. Ils et elles sont disponibles pour vous écouter sans préjugés ni jugements. Une aide d'égal à égal, volontaire et confidentielle. **N'HÉSITÉZ PAS À LES CONTACTER.**

En collaboration avec



**Centraide**  
du Grand Montréal

